

Sommaire

Droits et libertés – Les chiffres du jour – Vie syndicale

Compte rendu Comité Exécutif Fédéral du 18 et 19 janvier 2021

Actualité sociale : Religion, Race, Etat, colonialisme, des confusions voulues

Tract : La révolte c'est maintenant !!!

(Page 1)

(Page 2)

(Page 3)

(Page 4)



L'actualité du des industries chimiques

N° 390 du 28 janvier 2021

L'agenda

04 FÉVRIER

**JOURNÉE DE
GRÈVE ET DE
MOBILISATION**

**APPEL
NATIONAL
INTERPROFESSIONNEL**

RÉUNIONS À VENIR

29/01	RÉPARTITION PHARMA - NAO SALAIRES
04/02	INDUSTRIE PHARMA - CPPNI
04/02	PETROLE - OPCO2I SPP
04/02	NÉGOCE - SPP
04/02	NÉGOCE - CPNEFP
05/02	NÉGOCE - CPPNI
10/02	NÉGOCE - SPP
11/02	RÉPARTITION PHARMA - SPP
11/02	PÉTROLE - GPN CCPPN - CQP/CQPI
11/02	PÉTROLE - GPN CPPNI FORMATION PROFESSIONNELLE
11/02	PLASTURGIE - CPPNI

Droits & libertés

Par décret n° 2021-13 du 8 janvier 2021, le Ministère des Solidarités et de la Santé a étendu le dispositif des arrêts de travail dérogatoires pour les salariés testés positifs au Covid-19 ou symptomatiques dans l'attente du résultat de leur test.

Cela concerne les arrêts de travail débutant à compter du 10 janvier 2021 et s'applique jusqu'au 31 mars 2021.

Il permet au salarié de bénéficier des IJSS et du complément employeur, sans délai de carence ou de conditions d'ouverture du droit.

Arrêt de travail dérogatoire :

Le salarié doit se trouver dans l'impossibilité de travailler et de télétravailler.

Il doit se trouver dans l'une ou l'autre des deux situations :

- présenter des symptômes de l'infection au covid-19 et réaliser un test de détection du virus dans un délai de 2 jours à compter du début de l'arrêt de travail, et pour la durée courant jusqu'à la date d'obtention du résultat du test ;
- présenter le résultat d'un test de détection du virus concluant à une contamination par la covid-19.

Le salarié se déclare sur le site declare.ameli.fr

04 FÉVRIER GRÈVE NATIONALE BLOQUONS L'ÉCONOMIE

Contre les plans de suppressions d'emplois,
les fermetures d'entreprises,
les restructurations,
les réductions de services...

50 %

Des jeunes diplômés
BAC+5 recherchent toujours
un emploi six mois après avoir
décroché leurs diplômes.

Orga & Vie syndicale Et si je proposais l'adhésion !

Le tour d'horizon de nos forces organisées fait apparaître un recul d'une manière générale. Pourtant si tous les retardataires de notre Fédération venaient à régler nous serions en positif. Quoi de plus porteur que de savoir qu'en dépit de tous les coups que nous prenons et une destruction massive des emplois, notre Fédération est en progression de syndiqués. La volonté des salariés à rejoindre la CGT

pour le syndicalisme de lutte que nous portons est une réponse aux syndicats réformistes et au gouvernement. Les salariés veulent une CGT de lutte pour combattre l'austérité et arrêter le rouleau compresseur de la destruction de nos acquis. **Le tous ensemble exprimé lors des moments de colère et pour obtenir de nouveaux droits, doit prendre tout son sens en adhérant à la CGT.**

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

Tél. 01.84.21.33.00 -

<http://www.fnic-cgt.fr> -

E-mail : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de publication : Emmanuel Lépine

Bimensuel - 1,06 €

ISSN : 1762-4991 - N° CPPAP : 1025 S 06566

Imprimé par nos soins

Actualité sociale

Comité Exécutif Fédéral Du 18 et 19 janvier 2021

Deuxième CEF de la mandature consacré notamment à la mise en place de la Direction fédérale.

♦ Direction fédérale :

☞ **Adoption du calendrier de réunion 2021, avec les dates de formation obligatoire pour l'ensemble des membres du CEF.** Cette formation sera répartie sur trois sessions d'une journée. Les dates retenues : 21 avril, 2 juin et 7 juillet.

☞ Mise en place des différents collectifs fédéraux avec inscription dans chacun d'eux des membres du CEF.

☞ Approbation de la liste **des référents régionaux et départementaux**. Cette liste sera envoyée aux UD, et aux Comité Régionaux.

♦ Budget 2021 :

Le budget prévisionnel 2021 est présenté au CEF et adopté à l'unanimité.

♦ FSM :

☞ Projection du film sur l'histoire de la FSM.

☞ Débat autour des raisons de l'adhésion de la FNIC à cette organisation internationale essentielle et sur la nécessité de son renforcement.

♦ Débat d'actualité :

Il y a un décalage flagrant entre ce que nous considérons comme nos besoins, et ce que les élites considèrent comme nos besoins. Cette contradiction est révélatrice de la différence de nature entre les travailleurs et les bourgeois, une différence non pas individuelle entre le « bon » travailleur et le « méchant » patron, mais des contradictions inhérentes à deux classes sociales de nature différente.

Mais cette analyse n'est pas souvent faite. De nombreux travailleurs se trompent donc en considérant par exemple, que les licenciements ne vont pas les frapper directement, ou que si des annonces sont faites, ça finira bien par s'arranger ou que la seule chose qu'on puisse faire, c'est d'obtenir des indemnités de licenciement les moins basses possibles, en laissant de côté ses exigences sur les emplois, sur l'activité, et sur « qui » doit décider dans les entreprises.

Dans ce contexte, la réponse de la direction de notre organisation confédérée, de la Confédération Générale du Travail, n'est vraiment pas à la hauteur. La politique confédérale aujourd'hui, n'est pas à même de représenter une véritable alternative à la déferlante que l'on subit, en matière de casse sociale, emplois, salaires, protection sociale, libertés, services publics, désindustrialisation, etc. Dans ce contexte d'inaction générale, les fédérations CGT s'engagent dans des mobilisations en fonction des agendas des uns et des autres, sur des objectifs revendicatifs qui s'ajoutent et s'empilent, mais sans pour autant se combiner dans un véritable projet de société, entre l'énergie, la santé, l'école, etc. Pas étonnant non plus, la nature ayant horreur du vide, que des syndicats tentent aussi de leur côté des mobilisations interprofessionnelles, à l'image des TUI pour une manifestation nationale le 23 janvier.

Le rôle du syndicat CGT doit être celui d'une boussole, qui permet aux salariés de se repérer dans la tourmente. La CGT doit toujours représenter l'alternative la plus élevée qui soit en capacité de répondre aux revendications des travailleurs. Et ce qui est vrai au niveau de l'entreprise l'est bien entendu aussi au niveau interprofessionnel national et international.

♦ Mobilisations :

La FNIC-CGT appelle l'ensemble des syndicats à se mobiliser fortement dans les jours et les semaines qui viennent; elle les appelle à rejoindre les différents temps forts qui sont programmés entre le 21 janvier et le 4 février.

La Direction fédérale approuve par ailleurs le texte proposé par plusieurs organisations de la CGT, dont la FNIC. Ce texte a été élaboré lors d'une réunion d'une dizaine de Fédérations et Unions Départementales, le 6 janvier. Ce texte rassemble ces organisations sur des objectifs précis. Il a également été adopté par les comités exécutifs de l'UD94, l'UD59, l'UD13, les Fédérations du commerce, des organismes sociaux, entre autres.

Ce texte est un plan de travail revendicatif dépassant les agendas boutiquiers. Il s'agit de remettre du politique dans notre démarche revendicative quotidienne de manière à mettre en œuvre nos décisions et nos orientations.

La réunion des DSC et coordinateurs organisée le 27 janvier aura pour but de « mettre en musique » notre volonté de lutte pour une transformation réelle de la société.

Actualité sociale

RELIGION, RACE, ÉTAT, COLONIALISME, DES CONFUSIONS VOULUES.

♦ La race ?

Commençons par dire que la terminologie de racisme en rapport avec des races distinctes pour les hommes de notre planète est impropre. Biologiquement, tous les hommes constituent une seule race. Il existe cependant différentes ethnies.

Relier une religion à une race distincte est d'autant plus d'une grande débilite.

Néanmoins il est passé dans les mœurs de parler de racisme pour citer les discriminations ethniques et religieuses et il n'y a pas d'autre terme pour le faire sur ce même périmètre.

La compréhension serait facilitée si certains extrémistes n'alimentaient pas l'affirmation de ces races distinctes. C'est le cas pour une soi-disant race supérieure blanche. C'est aussi le cas pour les extrémistes juifs et une race distincte, la race élue. Il existe aujourd'hui des « scientifiques » en Israël qui travaillent à tenter de trouver des caractéristiques biologiques afin d'en prouver l'existence.

♦ L'antisémitisme :

C'est ce qui a permis l'horreur que l'on sait et qui nuit encore aujourd'hui.

Le renvoi dans l'expression aux Sémites à évolué dans le temps puisque historiquement il s'agissait des habitants du proche orient sans référence religieuse particulière. Aujourd'hui, l'usage veut qu'il s'agisse de faire référence aux juifs.

Par conséquent, l'antisémitisme est à combattre, comme tout ostracisme ou violence envers n'importe qui pour sa religion.

♦ Le sionisme :

Le sionisme et donc l'antisionisme ne font pas référence à des croyants et pas non plus à une prétendue race mais à une doctrine religieuse spécifique qui provient de la propriété de Sion, pour désigner Jérusalem.

Plus largement, c'est l'affirmation du droit de propriété voulu par Dieu sur Eretz Israël, comprenez le Grand Israël ou la terre promise. Ce sont donc des textes

religieux très largement interprétés qui justifieraient une politique coloniale. L'interprétation est d'autant plus discutable que ceux qui étaient désignés Israélites dans ces textes anciens étaient indistinctement les juifs et les chrétiens. Idem sur une localisation géographique floue, certains la situant du Tibre à l'Euphrate.

A noter que cette velléité d'appropriation est récente, puisqu'elle est l'œuvre d'intellectuels juifs au début du 20^{ème} siècle.

♦ L'état juif :

La création de l'état juif date officiellement de 1948 dans le contexte que beaucoup connaissent. En 2018, sa constitution a été modifiée pour instaurer « L'Etat-nation du peuple juif ». Il s'agit d'un durcissement du caractère religieux qui conduit entre autres à inciter par des pressions les Israéliens de confession musulmane à quitter le pays. Il s'agit de ceux qui vivaient à l'intérieur des frontières de 1948 au moment de la création de ce nouvel Etat.

Quant aux athées, ils n'existent pas officiellement puisque ce que nous appelons l'état civil en France, qui sert à enregistrer les naissances, les décès et les mariages est confié exclusivement au rabbinat.

En conclusion, on peut affirmer que critiquer le sionisme, qui est la politique coloniale d'Israël, n'a rien à voir avec l'antisémitisme, ce que l'ex-premier ministre Manuel Valls sait pourtant très bien, comme aussi les membres de l'actuel gouvernement.

Pour s'en convaincre, il suffirait de savoir que nombre de juifs Israéliens sont antisionistes.

Il est légitime de dénoncer les massacres de la population palestinienne, sa spoliation et d'agir comme appeler au boycott des produits israéliens. Pourquoi ferions-nous différemment de ce que nous faisons pour d'autres pays dont la politique est détestable ?

Texte inspiré des écrits de Shlomo Sand, professeur d'histoire contemporaine à Tel Aviv.



LA RÉVOLTE,

c'est maintenant !!!

Pas un jour sans une restriction de liberté avec un quotidien qui se borne à aller au boulot, rentrer à la maison et se couper de toute vie sociale et familiale.

À cela vous ajoutez la gestion calamiteuse de la crise sanitaire par ce gouvernement qui, dans son « quoi qu'il en coûte » a surtout répondu au patronat. Des milliards d'euros ont rempli la trésorerie des multinationales alors qu'elles ont perçu des millions d'euros pour l'activité partielle, qu'elles ont surfé sur la pandémie pour imposer des restructurations quand cela ne s'est pas terminé par des fermetures comme chez Bridgestone, des licenciements déguisés en RCC, départs volontaires comme chez Sanofi, Hutchinson, Total, Michelin...

Des services de santé plus que jamais en tension avec des démissions du personnel soignant qui n'en peut plus d'être instrumentalisé de la sorte. Un gouvernement qui depuis plus de 10 mois ne cesse de leur adresser des éloges, avec des trémolos dans la voix, eux les super héros du quotidien, les premières lignes, et en même temps, aucune reconnaissance professionnelle, la continuation du plan de destruction de l'hôpital public, la réduction des effectifs pour faire des économies. Le résultat de cette politique est une nouvelle saturation des services de santé et une incapacité à répondre aux besoins de la population, confirmé par la logistique catastrophique de la vaccination. La question aujourd'hui n'est pas de savoir si on est pour ou contre la vaccination, mais simplement de savoir quand nous pourrions être vaccinés ?

Des milliards pour la finance et la mort du service public, en l'occurrence des services de santé publique. Ce ne sont pas des erreurs, ce sont des choix politiques. Ce gouvernement à la botte des patrons va aller au bout de ce qui lui est demandé.

Depuis les conquêtes sociales des accords de Matignon de 1936, de la Sécurité sociale du CNR de 1945 et des avancées des droits de la représentation des salariés d'après-guerre pour ne citer que ceux-là, le patronat attendait de pouvoir reprendre ce qu'il avait été obligé de concéder pour avoir collaboré avec le fascisme.

Sur fond de loi d'urgence sanitaire, l'association de malfaiteurs « gouvernement / patronat » a réussi à détruire en grande partie le droit du travail lui donnant le pouvoir unilatéral de disposer de nos congés, de notre temps de travail et de son organisation. À cela vous ajoutez tout un arsenal de sécurité globale cherchant à museler, à étouffer toute volonté de lutte et de résistance.

L'aggravation de l'État policier qui ne reconnaît pas de violence policière, se confirme avec la mise en place des états généraux de la police. Le président et son laquais de l'intérieur vont aller répondre aux revendications des policiers afin de les avoir sous la main pour mieux réprimer la colère qui se fait de plus en plus grande.

Il est grand temps que l'ensemble du monde du travail, salariés, privés d'emploi, retraités se rassemblent afin d'organiser la force nécessaire à la riposte pour imposer nos revendications.

TOUS ENSEMBLE LE 4 FÉVRIER

AVEC EN PERSPECTIVE D'AUTRES DATES D'ACTION POUR FAIRE PLIER PATRONAT ET GOUVERNEMENT AFIN D'IMPOSER NOTRE PROJET DE SOCIÉTÉ CGT.

- ☞ Retrait des lois d'urgences sanitaires et de sécurité globale.
- ☞ Augmentation des salaires et des pensions « SMIC à 1900 € ».
- ☞ Réduction du temps de travail à 32 heures, sans perte de salaire, au moment où le patronat continue d'exiger des heures supplémentaires en demandant le paiement de l'activité partielle.
- ☞ Reconnaissance de la pénibilité au travail par des départs anticipés à taux plein.

FAISONS DE CETTE JOURNÉE D'ACTION ET DE GRÈVE QUI EN APPELLERA D'AUTRES, UNE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ET LES INÉGALITÉS QUI PLONGENT LA POPULATION DANS LA MISÈRE.

le 4 février bloquons l'économie !